

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00500 Numéro SIREN : 400 544 706 Nom ou dénomination : SOCIETE DES MAROQUINERIES GASNIER

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2021 sous le numéro de dépôt 8125

SOCIETE DES MAROQUINERIES GASNIER - S.M.A.G
Société à responsabilité limitée au capital de 496 000 euros
Siège social : 3 avenue du Marché Commun - 44300 NANTES
400 544 706 RCS NANTES

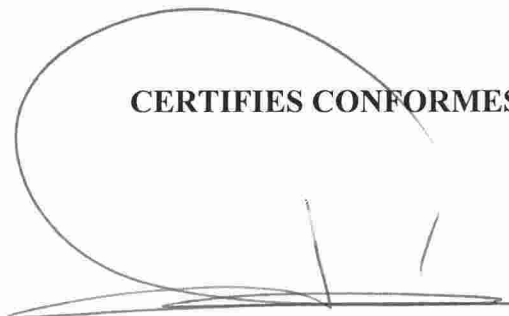
COMPTES ANNUELS

pour la période du
01/02/2018 au 31/01/2019

Déposé au Greffe
le **21** **AVR. 2021**
sous le N° **8125**
RCS N°

953 500

CERTIFIES CONFORMES

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop and several horizontal strokes.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	527 016		527 016	527 016		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	5 350	4 458	892	1 427	-535	-37.50
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	396 606	287 449	109 157	140 825	-31 668	-22.49
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	708		708	708		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	38 188		38 188	37 520	667	1.78
	Total II	967 867	291 907	675 960	707 496	-31 536	-4.46
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	9 317		9 317	9 593	-277	-2.88
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	432 662	54 000	378 662	469 777	-91 115	-19.40
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	9 684		9 684	5 531	4 153	75.09
	Autres créances	1 717 639		1 717 639	1 587 009	130 631	8.23
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	141 048		141 048	141 913	-865	-0.61
	Charges constatées d'avance (3)	32 876		32 876	36 779	-3 903	-10.61
	Total III	2 343 226	54 000	2 289 226	2 250 602	38 624	1.72
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 311 093	345 907	2 965 186	2 958 098	7 088	0.24

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

411 612
38 188

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/01/2019 12	31/01/2018 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 496 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	496 000	496 000		
	Réserves				
	Réserve légale	49 600	49 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	530 000	530 000		
	Report à nouveau	77 018	68 352	8 666	12.68
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-36 596	8 666	-45 262	-522.31
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 116 021	1 152 618	-36 596	-3.18
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		62 540	-62 540	-100.00
	Total III		62 540	-62 540	-100.00
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	313 974	299 296	14 677	4.90
	Concours bancaires courants	270 160	271 129	-969	-0.36
	Emprunts et dettes financières diverses	342 876	354 569	-11 692	-3.30
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	661 398	612 342	49 056	8.01
	Dettes fiscales et sociales	260 756	205 604	55 152	26.82
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 849 165	1 742 941	106 224	6.09
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 965 186	2 958 098	7 088	0.24

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 1 849 165 1 109 187

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	954 226		954 226	1 109 538		-155 312	-14.00
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET	954 226		954 226	1 109 538		-155 312	-14.00
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 174	26 515		-20 341	-76.71
Autres produits			0			0	
Total des Produits d'exploitation (I)			960 401	1 136 054		-175 653	-15.46
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			343 000	311 925		31 075	9.96
Variation de stock (marchandises)			91 115	245 215		-154 100	-62.84
Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 407	4 787		2 620	54.72
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			277	2 867		-2 591	-90.35
Autres achats et charges externes *			447 443	460 287		-12 844	-2.79
Impôts, taxes et versements assimilés			15 014	20 440		-5 426	-26.55
Salaires et traitements			194 575	232 377		-37 802	-16.27
Charges sociales			28 813	38 680		-9 867	-25.51
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			32 203	32 606		-403	-1.23
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			116	2		114	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 159 963	1 349 187		-189 224	-14.03
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-199 563	-213 133		13 571	6.37
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2019 12	Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	264	264	0	0.16
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	264	264	0	0.16
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	14 677	15 392	-715	-4.64
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	14 677	15 392	-715	-4.64
2. Résultat financier (V-VI)	-14 413	-15 128	715	4.73
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-213 976	-228 262	14 286	6.26
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	136 769	151 236	-14 467	-9.57
Produits exceptionnels sur opérations en capital		94 000	-94 000	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	62 540		62 540	
Total VII	199 309	245 236	-45 927	-18.73
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 930	686	21 244	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		7 622	-7 622	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	21 930	8 308	13 621	163.95
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	177 380	236 928	-59 548	-25.13
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 159 974	1 381 553	-221 579	-16.04
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 196 570	1 372 887	-176 317	-12.84
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-36 596	8 666	-45 262	-522.31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Fonds commercial	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Evaluation des matières et marchandises	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	527 016		
Installations générales agencements aménagements des constructions	5 350		
Installations générales agencements aménagements divers	395 101		
Matériel de transport	305		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 200		
TOTAL	401 956		
Autres titres immobilisés	708		
Prêts, autres immobilisations financières	37 520		847
TOTAL	38 228		847
TOTAL GENERAL	967 200		847

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			527 016	527 016
Installations générales agencements aménagements constr.			5 350	5 350
Installations générales agencements aménagements divers			395 101	395 101
Matériel de transport			305	305
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 200	1 200
TOTAL			401 956	401 956
Autres titres immobilisés			708	708
Prêts, autres immobilisations financières		180	38 188	38 188
TOTAL		180	38 895	38 895
TOTAL GENERAL		180	967 867	967 867

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	3 923	535		4 458
Installations générales agencements aménagements divers	254 276	31 668		285 944
Matériel de transport	305			305
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 200			1 200
TOTAL	259 704	32 203		291 907
TOTAL GENERAL	259 704	32 203		291 907

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	535				
Instal.générales agenc.aménag.divers	31 668				
TOTAL	32 203				
TOTAL GENERAL	32 203				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	62 540		62 540		
TOTAL	62 540		62 540		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	54 000				54 000
TOTAL	54 000				54 000
TOTAL GENERAL	116 540		62 540		54 000
Dont dotations et reprises exceptionnelles			62 540		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	38 188	38 188	
Autres créances clients	9 684	9 684	
Impôts sur les bénéfices	59 749	59 749	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 231	11 231	
Groupe et associés	1 132 418	1 132 418	
Débiteurs divers	514 242	514 242	
Charges constatées d'avance	32 876	32 876	
TOTAL	1 798 387	1 798 387	

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	338 537	338 537		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	245 597	245 597		
Emprunts et dettes financières divers	342 876	342 876		
Fournisseurs et comptes rattachés	661 398	661 398		
Personnel et comptes rattachés	28 386	28 386		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 024	59 024		
Taxe sur la valeur ajoutée	160 143	160 143		
Autres impôts taxes et assimilés	13 203	13 203		
TOTAL	1 849 165	1 849 165		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	28 463			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts Sociales	16.0000	31 000			31 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	527 015			527 015	
Total	527 015			527 015	

La société possède à son actif des fonds de commerce pour une valeur globale de 527 K€ dont la durée de vie n'est pas limitée. Il n'a pas été détecté par la société d'indice de perte de valeur nécessitant de constater une dépréciation comlptable.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	1 an
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements de construction	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 an
Mobilier	Linéaire	10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douanes et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquée ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 113
Autres créances	7 924
Total	9 037

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68 376
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 501
Dettes fiscales et sociales	36 558
Total	147 436

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	32 876
Total	32 876

SOCIETE DES MAROQUINERIES GASNIER - S.M.A.G
Société à responsabilité limitée au capital de 496 000 euros
Siège social : 3 avenue du Marché Commun - 44300 NANTES
400 544 706 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 26 juillet,

A 14 heures 30,

Les associés de la société SOCIETE DES MAROQUINERIES GASNIER - S.M.A.G, société à responsabilité limitée au capital de 496 000 euros, divisé en 31 000 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société SOPA, 16bis boulevard Morland 75004 PARIS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

✓ Société SOPA, propriétaire de	15 500 parts sociales
✓ Société THEMAG, propriétaire de	15 497 parts sociales
✓ Monsieur Pascal THENOT, propriétaire de	1 part sociale
usufruitier de	2 parts sociales

Sont absents :

✓ Monsieur Jules THENOT, nu-propiétaire de	1 part sociale
✓ Monsieur Paul THENOT, nu-propiétaire de	1 part sociale

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 31 000 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal THENOT, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2019,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 janvier 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à -36 596.38 euros de la manière suivante :

ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER :

1) Résultat de l'exercice	€	-36 596.38
2) Report à nouveau	€	77 017.54
TOTAL	€	40 421.16

AFFECTATION :

1) Autres réserves	€	0.00
2) Report à nouveau	€	40 421.16
TOTAL	€	40 421.16

Le compte « autres réserves » s'élève ainsi à 530 000,00 euros et le compte « report à nouveau » à 40 421.16 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

SOCIETE DES MAROQUINERIES GASNIER - S.M.A.G
Société à responsabilité limitée au capital de 496 000 euros
Siège social : 3 avenue du Marché Commun - 44300 NANTES
400 544 706 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUILLET 2019

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à -36 596.38 euros de la manière suivante :

ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER :

1) Résultat de l'exercice	€	-36 596.38
2) Report à nouveau	€	77 017.54
TOTAL	€	40 421.16

AFFECTATION :

1) Autres réserves	€	0,00
2) Report à nouveau	€	40 421.16
TOTAL	€	40 421.16

Le compte « autres réserves » s'élève ainsi à 530 000,00 euros et le compte « report à nouveau » à 40 421.16 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUILLET 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a horizontal stroke with a small upward tick on the right, crossing the text.

SOCIETE DES MAROQUINERIES GASNIER - S.M.A.G
Société à responsabilité limitée au capital de 496 000 euros
Siège social : 3 avenue du Marché Commun - 44300 NANTES
400 544 706 RCS NANTES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUILLET 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 janvier 2019 s'élève à 954 K€ contre 1 109 K€ l'exercice précédent. La marge est de 53.7 % contre 49.1 % l'exercice précédent et le résultat net est de -36 K€ contre +8 K€ pour l'exercice précédent.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 janvier 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} février 2019 est de maintenir le niveau d'activité dans une conjoncture économique difficile et de permettre à la société de faire face à ses engagements financiers.

RESULTATS - AFFECTATION

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 954 225.89 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 174.65 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 441 798.79 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 447 442.70 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 15 014.09 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 194 575.20 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 28 812.62 euros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 10 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 32 203.47 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 159 963.27 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -199 562.73 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -14 413.37 euros, il s'établit à -213 976.10 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 177 379.72 euros,
- d'un impôt sur les sociétés nul,

le résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2019 se solde par une perte de 36 598.38 euros.

Au 31 janvier 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 965 185.68 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 36 596.38 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER :

1) Résultat de l'exercice	€	-36 596.38
2) Report à nouveau	€	77 017.54
TOTAL	€	40 421.16

AFFECTATION :

1) Autres réserves	€	
2) Report à nouveau	€	40 421.16
TOTAL	€	40 421.16

Le compte « autres réserves » s'élèverait ainsi à 530 000,00 euros et le compte « report à nouveau » à 40 421.16 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 116 021.16 euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.